République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-21DCC181225-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 18 décembre 2025	N° 21dcc181225

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 18 décembre 2025, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 35
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Patrice BOUCHER, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Yannig ROBIN, Marie BOUSSEAU, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Nadine ABJEAN, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, , Nadège HAVET, Guy TALOC

Excusé(s) :
Yves LE GOFF donne pouvoir à Bernard GIBERGUES, Karine HELIES donne pouvoir à Patrice BOUCHER, Daniel GODEC donne pouvoir à Danielle FAVE, Alain FLOUR donne pouvoir à Gwendal LE COQ, Caroline PRIGENT donne pouvoir à Sandrine LAVIGNE, Fabien GUIZIOU donne pouvoir à Marie Annick CREAC'HCADEC, Marie-Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Jacques LUCAS donne pouvoir à Denise MERCELLE, André BEGOC donne pouvoir à Nadège HAVET, Nadine KASSIS, Bernard CALVARIN, Ludovic MORIN, Martial CLAVIER, Annick LE GUEN,

Attribution du fonds de concours pour la mise en œuvre du schéma de développement touristique

Le 22 juin 2023, la Communauté de Communes du Pays des Abers a instauré la mise en place d'un fonds de concours pour la mise en œuvre du schéma de développement du tourisme et des loisirs.

Le fonds de concours prévoit une enveloppe de 700 000 € sur la période 2023-2026 et se concentre autour de deux axes :

- Amélioration de l'offre et des infrastructures pour la mobilité douce, les activités de pleine nature et l'itinérance
- Développement des sites et des équipements du tourisme et des loisirs du Pays des Abers

Afin d'évaluer l'éligibilité et la pertinence des projets déposés, la commission tourisme s'est réunie le 2 octobre 2025 sous la présidence de Hervé Oldani, vice-président en charge du tourisme.

À partir de la délibération du 22 juin 2023 et du schéma de développement touristique pour la période 2021-2026, la commission a pu émettre des avis favorables, réservés ou nuancés.

8 projets ont reçu un avis favorable
Montant : 168 549 € - Participation du Pays des Abers : 75 223 € (45%)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-21DCC181225-DE

Communes	*Projet*	*Cout total*	*Commune*	*CCPA*	*Part CCPA %*
LANDEDA	Rénovation des vitraux et de l'éclairage de la Chapelle St-Marguerite **Autre financeur : Région*	55 548 €	21 348 €	**21 348 €**	38%
BOURG BLANC	Achat de deux cabanes pour accueillir des commerces au lac	7 642 €	3 821 €	**3 821 €**	50%
BOURG BLANC	Réalisation d'un nouveau sentier de randonnée	7 796 €	3 898 €	**3 898 €**	50%
PLABENNEC	Création d'un parcours de course d'orientation	4 200 €	2 100 €	**2 100 €**	50%
PLABENNEC	Création de visites virtuelle des chapelles de Locmaria et Lanorven	4 000 €	2 000 €	**2 000 €**	50%
PLABENNEC	Mise en place d'une aire de fitness au lac	21 964 €	10 982 €	**10 982 €**	50%
LANNILIS	Financement de mobilier pour l'espace Lapoutroie	14 899 €	7 449 €	**7 449 €**	50%
PLOUGUERNEAU	Rénovation et électrification du phare de l'île Wrac'h **Autre financeur : Conservatoire du littoral*	52 500 €	23 625 €	**23 625 €**	45%
Total		**168 549 €**		**75 223 €**	**45%**

Le Bureau de communauté du 4 décembre 2025 a émis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver les attributions proposées.

Fait et délibéré à Plabennec
le 22 décembre 2025,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

